



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 1^{er} décembre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

2.3

4^{ème} MODIFICATION DU POS DE MONTGISCARD

L'an deux mille dix, le 1^{er} décembre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BEYNEY Georges CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GRIMAUD Robert LOZANO Guy MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
GRIMBERT Georges ORTEGA Catherine	ROUQUET Jacques

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
GOIRAND Philippe, représenté par Mme BELAUBRE
MAURICE Antoine, représenté par Mme CHARLES
TOUCHEFEU Claude, représentée par Mme CROQUETTE

Délégués titulaires excusés

BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-François
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CUJIVES Romain
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FILLOLA Alain
FONTES André
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GUILLOT René
GUTH Catherine
LANGE Régine
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
THIBAUT Guy
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian

MARTINI Michèle
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 35	Votants : 39
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 39

La commune de Montgiscard est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 novembre 2002, mais n'est pas couverte par le SDAT valant SCoT.

Par courrier en date 22 octobre 2010, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de 4^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) avant ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 10 novembre au 10 décembre 2010 inclus.

Le projet de 4^{ème} modification du POS de la commune de Montgiscard a pour objets :

- La modification du règlement de la zone UB pour permettre la construction d'une crèche à proximité du groupe scolaire, au sein du noyau villageois ;
- L'inscription d'un emplacement réservé au sein de la zone IVNA à proximité du Canal du Midi, pour permettre la construction d'une déchèterie sur une superficie de 4 000 m².

L'emplacement réservé défini pour l'implantation de la déchèterie se situe au sein des espaces naturels protégés, inscrits au projet de SCoT arrêté. Il est rappelé toutefois que la déchèterie est au nombre des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif qui peuvent être autorisés au sein des espaces naturels protégés.

Il est également précisé que ce projet a reçu l'accord du pôle de compétence du Canal du Midi.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du POS de Montgiscard.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Madame le Maire de Montgiscard et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 9 décembre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN